



Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains

1, Rue Monjoli, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti W.I / B.P 19181

Port-au Prince, le 10 décembre 2020

CRESFED
Centre de Recherches
Economiques et Sociales
Et de Formation pour le
Développement

Déclaration de la POHDH à l'occasion de son 29^e anniversaire *La démocratie et les droits humains sont menacés en Haïti*

JILAP
Commission Episcopale
Nationale Justice
et Paix

GAJ
Groupe d'Alternatives
et de Justice

ICKL
Institut Culturel Karl
Lévêque

PAJ
Programme pour une
Alternative de Justice

RNDDH
Réseau National de
Défense des Droits
Humains

SKL
Sant Karl Lévêque

1. Le 10 décembre 2020 ramène à la fois le 72^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits l'homme (DUDH) et le 29^e anniversaire de la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH), créée le 10 décembre 1991 dans un contexte de crise, jalonnée de violences et de persécution politiques à l'encontre de citoyens (es) haïtiens. En ce sens, la date du 10 décembre est doublement historique pour la Plateforme en matière des avancées en faveur de la lutte pour le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Il faut rappeler que Haïti, Etat membre des nations-unies, a ratifié plusieurs instruments juridiques dont le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Economiques et Culturels (PIDESC) qui, dès leur publication font parties de la législation haïtienne.
2. A l'occasion de ce double anniversaire, la POHDH veut exprimer ses préoccupations sur la détérioration de la situation des droits humains et la velléité du régime PHTK d'établir une dictature en Haïti. En effet, depuis plus de deux (2) ans, on assiste partout à la prolifération des gangs armés, qui opèrent avec la complicité du pouvoir et agissent donc en toute impunité. Les libertés se réduisent de plus en plus et les citoyens et citoyennes ne peuvent pas circuler en toute quiétude dans le pays. De novembre 2018 à aujourd'hui, dix (10) massacres sont enregistrés dans les quartiers populaires et qui ont fait victimes considérables. Seulement de janvier à août 2020, 944 personnes sont mortes assassinées, 124 cas de kidnappings confirmés ont été enregistrés, selon les rapports du RNDDH. Bref, les citoyens et citoyennes sont lâchés en proie à une criminalité grandissante caractérisée par le viol, le vol, l'assassinat, l'exécution sommaire.
3. Par ailleurs, les rassemblements publics et les mouvements de protestation pacifiques sont systématiquement réprimés par la police qui, à chaque fois, utilise abusivement du gaz lacrymogène, des projectiles, en caoutchouc et réels, qui causent de nombreuses victimes. A titre d'exemple, deux Sit-in pour la vie, organisés à l'initiative de « Nou pap Domi » devant les locaux du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique en date du 29 juin et 6 juillet 2020, ont été violemment dispersés par des agents de la PNH. Entre 2018 et 2019, quarante-deux personnes sont mortes d'une balle à la tête dans les manifestations contre le régime PHTK. A cela, s'ajoutent les persécutions politiques ciblant les citoyens et citoyennes qui contestent le pouvoir en place et exigent la reddition des comptes. Donc, le droit de manifester garanti par

SV

la Constitution haïtienne en article 31 a été systématiquement violé.

4. Au plan institutionnel, il est un constat que les institutions qui garantissent la démocratie et les droits sont sous la commande du pouvoir Exécutif ou tout simplement du président Jovenel MOISE. Ainsi, la multiplication de décrets arbitraires et inconstitutionnels par l'Exécutif sont des manœuvres attentatoires à la Constitution haïtienne de 1987 et aux acquis démocratiques dans l'ultime l'objectif de contrôler le pouvoir et d'exposer le pays à la dictature.
5. Quant à la Justice, qui est appelée à sanctionner les infractions et punir les criminels, elle reste muette. L'impunité règne en maître et seigneur dans le pays. Il faut noter que depuis l'arrivée de Jovenel MOISE au pouvoir, la situation de dysfonctionnement de l'appareil Judiciaire qui connaissait déjà des problèmes d'ordres organisationnels et structurels, s'est empirée. Les tribunaux de paix fonctionnent dans le pays, dans des conditions extrêmement difficiles et les juges qui y sont affectés sont pour la plupart décriés en raison de leur comportement. Pendant l'année 2020, les grèves en cascade des greffiers et l'épidémie de la Covid-19 ont affecté le fonctionnement de l'appareil judiciaire. De plus, il a été constaté une volonté manifeste du gouvernement de contrôler l'appareil à travers certaines nominations irrégulières. Donc, de nombreux dossiers judiciaires dont celui de l'assassinat de l'ancien bâtonnier Monferrier DORVAL, sont bloqués.
6. D'un autre côté, on assiste à la dégradation accélérée des conditions socio-économiques de la grande majorité de la population. Les mauvaises situations dans lesquelles végète le pays privent le peuple haïtien de la jouissance effective de leurs droits fondamentaux. Les droits sociaux tels que les droits à la santé, au travail, à l'alimentation, à l'éducation, au logement sont systématiquement bafoués. Avec les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 sur le secteur agricole, les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle se sont dégradées.

Commentaires et recommandations

7. La POHDH affirme que la situation des droits humains reste très critique et préoccupante en Haïti. Les Institutions chargées de combattre la corruption et l'impunité sont grandement menacées et ont failli à leur mission. Nous assistons à la banalisation de la vie et au banditisme d'État qui s'érige en mode de gouvernance publique.
8. La POHDH estime que le pouvoir n'a envoyé aucun signal clair montrant sa volonté à combattre l'expansion de la criminalité, de l'insécurité et du banditisme un peu partout dans le pays. Donc, l'environnement sociopolitique nécessaire à l'organisation des élections dans le pays est loin d'être garanti avec ce pouvoir réputé de connivences avec des chefs de gangs
9. La POHDH croit que les décrets arbitraires publiés et la manœuvre du pouvoir de changer la Constitution par referendum en utilisant son propre CEP traduisent clairement la dictature du régime PHTK dans le pays. Ces agissements renforcent la méfiance et le refus des acteurs politiques de participer à un processus électoral conduit par cette équipe car le processus est vicié à la base.

10. La POHDH réitère son engagement à défendre nos institutions républicaines, les lois de la République et la Constitution haïtienne de 1987. Et appelle la population en général à s'organiser et se mobiliser pour protéger nos acquis démocratiques et faire respecter ses droits fondamentaux garantis par la Constitution de 1987 et des instruments internationaux ratifiés par l'Etat haïtien.

11. Dans cette perspective, la POHDH croit que le combat doit être poursuivi sur plusieurs dossiers fondamentaux, notamment :

- ❖ **Dossiers judiciaires** tels que les assassinats et les massacres dans les quartiers populaires pour mettre un terme à l'impunité,
- ❖ **Dossiers de corruption** tels que le gaspillage des 4.2 milliards du fonds Petro Caribe et l'affaire Dermalog afin d'aboutir à un procès juste et équitable
- ❖ **Les décrets arbitraires et inconstitutionnels** du président Jovenel MOISE qui exposent le pays à la dictature.

